



Natura 2000

Cours inférieur de l'Aude

Groupe de travail « pêche » 22 avril 2014 – Narbonne

Rédacteurs :

John HOLLIDAY (Syndicat mixte du delta de l'Aude)
Syndicat Mixte du Delta de l'Aude
3 rue de Jonquières
11 100 Narbonne
Tel : 04.67.36.93.63
Courriel : john.holliday.smda@orange.fr

Mathilde LABBE
Université de Montpellier - Agence des aires marines protégées – Antenne méditerranée
Station marine de l'environnement littoral
2 rue des Chantiers
34200 SETE
Tel : 04 67 46 33 92
Courriel : mathilde.labbe@univ-montp2.fr

Date du document : lundi 12 mai 2014

Personnes présentes :

Organisme	Représentant
Mairie de Fleury et Présidence du Comité de Pilotage	Guy SIE
Société de pêche de Coursan	Francis THOMANN
Société de pêche de Moussan	Henri OLIVE
Association agréée de pêche et de protection des milieux aquatiques (AAPPMA) COC	Michel GELY
Association Pêche migrateur aude	Patrice BAUDIS
Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA)	Hervé ARCHILLA
Association Heraude	Daniel METIVIER
Comité régional des pêches maritimes et des élevages marin du Languedoc Roussillon (CRPMEM)	Thomas SERAZIN
Direction départementale des Territoires et de la Mer (DDTM)	Christine MEUTELET Catherine VALAT
AAPPMA Basse Plaine	Michel BOUSQUET
Prud'homie de Gruissan	Iro GAUMER
Agence des aires marines protégées – Antenne méditerranée (AAMP)	Tiphaine RIVIERE
Université de Montpellier - Agence des aires marines protégées – Antenne méditerranée	Mathilde LABBE
Syndicat mixte du delta de l'Aude (SMDA)	Gérard AVAL John HOLLIDAY

Excusés :

Jimmy RODRIGUEZ, Prd'homie de Valras
Yann ABDALLAH, Association Migrateurs Rhône Méditerranée

Ordre du jour

- 1- Rappels du contexte et des objectifs
- 2- Présentation des données récoltées sur l'activité de pêche
- 3- Discussion des enjeux liés à la pêche
- 4- Questions diverses

Les diaporamas sont disponibles à la demande auprès de John HOLLIDAY (john.holliday.smda@orange.fr) et prochainement sur le site : <http://reseau-languedocmer.n2000.fr/>

1- Contexte et objectifs

Les opérateurs (le SMDA et l'AAMP) rappellent le contexte et les objectifs.

1-1 Démarche générale

Un diagnostic a permis d'identifier les enjeux écologiques et socio-économiques (usages présents sur le site). Ce groupe de travail fait partie de cette étape de diagnostic. La prochaine étape sera de prioriser les enjeux pour mettre en place des actions concrètes.

1-2 Objectifs généraux de la démarche

Préserver les enjeux écologiques tout en considérant les activités socio-économiques.

1-3 Enjeux écologiques du site

Présentation de l'écologie de l'Alose feinte du Rhône et de la Lamproie marine, espèce à la fois présente sur la partie terrestre et la partie marine et dépendante de ces deux milieux.

1-4 Objectifs du groupe de travail

- Partager le diagnostic socio-économique lié à la pêche (et conchyliculture pour la partie marine) ;
- définir en concertation les enjeux de la pêche : recueillir les avis ;
- créer du lien entre les acteurs terrestres et les acteurs marins et entre les enjeux terrestres et les enjeux marins.

Après avoir pris connaissance plus précisément de l'objet de la réunion, Iro GAUMER indique avoir déjà rapporté les enjeux de la pêche marine dans le cadre des entretiens individuels et signifie son souhait de ne pas participer à la suite de ce groupe de travail.

2- Données récoltées sur l'activité de pêche

Les opérateurs et le CRPMEM sollicitent l'avis du groupe de travail sur les données récoltées sur l'activité de pêche.

2-1 La pêche professionnelle

Deux prudhomies sont présentes sur le site. La prudhomie de Gruissan présente 17 pêcheurs, pas uniquement en mer, certains sont sur l'étang. Certains sont pêcheurs à pied, et pratiquent surtout la pêche à la Telline à corps d'homme.

Les pratiques dépendent de la saison, des espèces ciblées et des conditions météorologiques variables d'une année sur l'autre. Sur la prud'homie de Gruissan, la pêche à la senne de plage (utilisation d'un filet remonté avec les bras sur la plage) est une pratique traditionnelle.

2-2 La pêche de loisirs

Le diagnostic est mené sur la partie marine et en parallèle sur la partie terrestre.

En mer 3 types de pratiques se dessinent : la chasse sous-marine, la pêche embarquée et la pêche du bord.

Sur terre, elle s'organise en plusieurs associations :

Nom de l'association	Emprise	Nombre d'adhérent
APPMA Basse plaine	Entre la confluence avec l'Orbieu et le pont de Cuxac	800
APPMA Coc	Entre le pont de Cuxac et le barrage anti-sel	200
Pêche migrateur Aude	Au niveau de Moussoulens	100-150
Association Lou Pescaïre Marcorignanès	Commune de Marcorignan	50

Pour la pêche à l'alose, Patrice BAUDIS indique qu'il peut y avoir plus de 20 pêcheurs sur certaines zones. Le plus grand nombre de sortie se situe au niveau de Moussoulens qui présente les meilleurs accès aux berges de la rivière. Les données sont récoltées par les pêcheurs dans des carnets de pêche et rendues en fin de migration et ce depuis 16 ans.

Le nombre de pêcheurs de loisir augmente pour l'Aude. Et la pratique sur les jeunes pêcheurs du « No-kill » augmente également.

D'autres pratiques sont réalisées par les pêcheurs, comme :

- L'organisation de concours de pêche,
- Des animations pédagogiques pour les écoles,
- des alevinements (au mois de novembre) ;
- des nettoyages des bords du fleuve.

Catherine VALAT indique que le bord du fleuve est domanial et donc cette pratique de nettoyage est interdite.

Guy SIE souligne que les travaux en bord d'Aude ne sont pas faits correctement par les riverains qui ont tendance à laisser les petites brindilles et à ne retirer que les grosses branches. A chaque crue, tous les résidus des coupes sont emportés vers l'embouchure et se retrouvent sur la plage de Fleury-d'Aude. En conséquence, le nettoyage des plages coûte très cher à la mairie. Si une action est menée sur les berges de la rivière, il faut veiller à ce que l'ensemble des branchages soient retirés.

3- Enjeux liés à la pêche

Les opérateurs proposent d'identifier en concertation les enjeux liés à la pêche.

3-1 La continuité piscicole des barrages

Compte-rendu du groupe de travail « pêche » Cours Inférieur de l'Aude 22 avril 2014 – Syndicat mixte du delta de l'Aude, Agence des aires marines protégées

Michel BOUSQUET indique que le barrage anti-sel empêche les aloses de remonter. Le poisson migrateur est bloqué en aval du barrage anti-sel et se trouve surpêché dans l'estuaire.

Les syndicats de pêche signalent que 2 petits bateaux tirent régulièrement un filet au niveau de l'embouchure. Cet usage provoque le mécontentement des pêcheurs à la ligne.

Henri OLIVE ajoute que le barrage anti-sel pose également problème aux poissons comme par exemple le sandre qui, lors des crues, descendent involontairement et ne peuvent pas remonter. Il y a donc un impact du barrage à la fois sur la migration mais aussi pour les espèces non migratrices. A noter que la migration de l'alose est dépendante de la hauteur d'eau à franchir pour le poisson.

Guy SIE rappelle que ce barrage a été construit dans le cadre du projet NISA :

- pour créer un pont en aval de l'Aude et mettre en liaison Vendres et Fleury dans le cadre de la station littorale qui devait être développée ;
- dans la perspective de rendre l'Aude navigable jusqu'au canal du midi ;
- pour empêcher la remontée de sel qui causait des pertes énormes pour les viticulteurs (la concentration en sel en aval du fleuve étant devenue plus importante suite à l'élargissement de l'embouchure visant à rendre l'Aude navigable).

Guy SIE indique que ce barrage a conduit à une augmentation de la hauteur d'eau de 70cm en amont, rendant le barrage infranchissable pour certains poissons. Il y a une écluse au bord de la rive gauche qui n'est quasiment plus actionnée depuis la disparition des pêcheurs de ce secteur. La passe à poisson est après l'écluse, à côté des berges là où il y a le plus de bruit et le moins de courant (difficilement atteignable) : l'emplacement de la passe à poisson n'est pas optimal.

Gérard AVAL rappelle que le barrage anti-sel est un « ouvrage grenelle » qui doit assurer la transparence. SMDA va proposer des aménagements de cet ouvrage pour améliorer la continuité piscicole. L'amélioration de la passe à poisson est en projet de réflexion en partenariat avec l'Agence de l'eau.

Thomas SERAZIN souligne l'impact des barrages pour le milieu marin : l'apport d'eau douce est un facteur très important pour le milieu marin. Les barrages risquent de bloquer les éléments nutritifs. La baisse de ressource alimentaire entraîne une baisse des stocks de poissons en mer. Cet impact doit être pris en compte dans le calibrage des ouvrages.

Gérard AVAL indique qu'il n'y a pas de volume stocké sur le barrage, donc il n'y a pas ce problème. Seuls quelques éléments de taille importante sont retenus tout au plus. Par ailleurs, en ce qui concerne les ouvrages transversaux pour le Cours inférieur de l'Aude, il convient de parler de seuils plutôt que de barrages.

D'autre part, Guy SIE signale que le barrage entraîne un dépôt en aval qui gêne la navigation. Il indique qu'en aval du barrage, un port de rivière est présent et va se développer. Les bateaux seront sortis de l'eau pendant la période hivernale pour éviter les problèmes de pollution (via les peintures). La présence de barrage est également un enjeu pour la navigation.

Les membres du groupe de travail considèrent que les autres barrages présents sur le site (seuil de Moussoulens, barrage hydroélectrique de Sallèles-d'Aude) n'impactent pas le passage des poissons et ne sont pas un enjeu pour la pêche.

3-2 Extraction des granulats

Francis THOMANN indique que l'extraction de granulats, aujourd'hui interdite, a eu un impact positif sur la pêche en eau terrestre en remettant en suspension les sédiments et créant des creux appréciés par les poissons.

Thomas SERAZIN signale qu'à l'inverse en eau marine, le bruit et la turbidité engendrés par des extractions de sédiments sont très néfastes pour les poissons. Par exemple, 5 années sont nécessaires pour retrouver les stocks de tellines initiaux suite à une extraction.

3-3 Modification des berges

Le groupe de travail s'accorde à dire que la modification des berges et le recalibrage du cours d'eau est un enjeu pour la pêche de par les zones frayères existantes dans les méandres ou sur les berges et de par les accès aux berges nécessaires pour les pêcheurs.

Guy SIE indique que les ouvrages et notamment le pont de l'A9 causent une modification du courant qui provoque un effondrement des berges.

Gérard AVAL informe le groupe de travail qu'un projet appelé « Dignes et déversoir » porté par le SMDA dans le cadre du Programme d'action de prévention contre les inondations est à l'enquête publique jusqu'au 5 mai dans les mairies de Coursan et de Cuxac. Le SMDA apporte un soutien au confortement des ouvrages le long de l'Aude. Les ouvrages sont reconstruits à peu près au même endroit, ils gardent leur altimétrie d'origine, les écoulements ne sont pas modifiés.

Une autre enquête publique est en cours jusqu'au 22 mai pour réaliser un confortement des berges en amont de la voie ferrée à Coursan avec des cages de gabion.

3-4 Introduction espèces non indigènes

Michel BOUSQUET observe que l'introduction d'espèces non-indigènes peut créer des perturbations au début mais un équilibre se crée naturellement à terme.

Le silure a été introduit accidentellement en 1999 avec la crue (échappé de la pisciculture située à Marseillette lors de la crue) et a par exemple posé problème sur les débuts. Le silure a pris les zones de chasse du sandre. Avec un taux de reproduction élevé et peu de prédateurs, il se développe au détriment d'autres espèces de poissons. De plus, cette espèce étant peu comestible, elle est relâchée par les pêcheurs lorsqu'elle est capturée.

Christine MEUTELET souhaite qu'un travail de sensibilisation des pêcheurs soit mené pour éviter qu'ils rejettent ces poissons pêchés.

Les pêcheurs liés à des fédérations répondent qu'un travail de sensibilisation est déjà mené par ces dernières et proposent de continuer cette action et d'organiser des concours de pêche au silure.

Michel BOUSQUET informe de l'évolution de la réglementation de la pêche de loisirs en eau douce en projet pour 2016 : la pêche toute heure du silure (de nuit) pourrait être autorisée toute l'année.

Par ailleurs il est signalé la nécessité de surveiller le thon, prédateur d'autres espèces et récemment arrivé dans le Languedoc-Roussillon.

3-5 Pollution industrielle ou agricole par rejets direct ou indirect dans l'Aude

Guy SIE remarque que la rivière est propre aux Cabanes de Fleury. Il n'y a plus de traces d'arsenic (comme constaté 10 ans auparavant). Il indique que l'eau est de bonne qualité pour la baignade cependant qu'un arrêté interdit la vente de poisson. Les boues extraites dans le port sont quelque peu contaminées en Cuivre qui provient de l'agriculture. Il ajoute que cette pollution affecte également la base conchylicole de Vendres.

Guy SIE explique par ailleurs que les peintures antifouling qui recouvrent les coques de bateaux sont polluantes. Ainsi pour limiter cette source de pollution, l'évolution vers des ports secs est une bonne alternative.

Thomas SERAZIN fait observer que le milieu marin est le réceptacle de ces pollutions et qu'elles sont particulièrement remarquées par les pêcheurs professionnels qui sont en attente d'actions efficaces pour enrayer ces pollutions.

Pour Daniel METIVIER, l'exportation des boues polluées au niveau du Chichoulet est un problème puisque le Chichoulet n'est pas responsable de ces pollutions et leur traitement a un coût. Agir sur ces polluants est un enjeu essentiel à prendre en compte pour que l'activité de pêche puisse perdurer à l'aval du fleuve. Les stations d'épuration débordent encore parfois aujourd'hui et ne traitent pas forcément la totalité des effluents.

Catherine VALAT souligne que toutes les stations d'épuration sur le site sont conformes aujourd'hui. GUY SIE ajoute que celle des Cabanes de Fleury est récente, conçue pour 50 000 habitants et débouche sur un lagunage. Donc, on ne peut pas lui attribuer la responsabilité de la pollution de la rivière.

Pour les membres du groupe de travail, les stations d'épuration ne sont pas un véritable enjeu pour la pêche. Il est nécessaire cependant de les mentionner, notamment leur capacité de traitement.

3-6 Le tourisme et le trafic maritime

Thomas SERAZIN explique que durant la période estivale les pêcheurs à la canne ne respectent pas les pêcheurs au filet.

Daniel METIVIER explique qu'il y a également des problèmes avec la pêche au chalut. En effet, au large de l'embouchure de l'Aude il y a un unique rocher. Autrefois massif il est aujourd'hui érodé par le chalutage (qui le laboure) et perd sa fonction de gîte à poisson. Il faut trouver une alternative ou un moyen pour stopper la dégradation de cet habitat. Il souligne que les récifs artificiels sont un très bon moyen pour permettre la reproduction des poissons et leur donnent un support pour survivre. Il faudrait envisager d'implanter des récifs artificiels comme à Valras ou au Cap Agde.

Thomas SERAZIN ajoute que le rocher de Vendres est également érodé par l'ancrage ancrées des bateaux de plaisance.

4- Questions diverses

Le devenir des aloses et des lamproies en mer reste encore globalement inconnu. Daniel METIVIER a pêché à 1 ou 2 miles de la côte au maximum des lamproies et des aloses mais sans pouvoir dire quel est leur habitat en mer car il s'agissait de pêches accidentelles. Sur le

port du Chichoulet il en a également parfois pêché. Il signale que les individus nés dans l'Aude ne remontent pas le Rhône et vice versa.

Il est demandé si le Docob ne peut pas également viser à la préservation des mulets et des plies. John HOLLIDAY répond que ces espèces sont prises en compte par l'intermédiaire d'actions visant à préserver les aloses et les lamproies notamment par un « effet parapluie » : ce qui est bénéfique à ces espèces pourra l'être aux autres.

Guy SIE demande à ce qu'on s'intéresse également aux espèces telles que le moustique, le ragondin, les Ecrevisses de Louisiane. Il se demande si la loutre est présente sur l'Aude. John HOLLIDAY indique que sa présence est suspectée en amont du site. Elle est en voie de recolonisation vers le sud du département et elle est prospectée dans le cadre d'un Plan National d'Action.

A venir

Une réunion plus plénière présentera les enjeux terrestres globaux avant le 2eme COPIL qui aura lieu à l'automne.